

AVIS PUBLIC**Assemblée publique de consultation****Règlement REG-352**

Prenez avis que, lors de sa séance du 19 janvier 2016, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

**RÈGLEMENT REG-352 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-197 CONCERNANT
LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX**

Le règlement REG-352 a pour objet de mettre à jour le règlement *REG-197 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux*, entré en vigueur le 23 juin 2011, en introduisant des modifications qui visent à refléter la prise en charge de l'application du règlement par le directeur de l'urbanisme et le directeur du génie de la Ville de Brossard, à élargir la portée de l'application des calculs des coûts effectués par la Ville à tous les travaux prévus à son article 11, dont ceux qui dépassent les besoins stricts du projet, et à clarifier le processus de délivrance du permis de construction.

Suite à l'adoption de ce projet de règlement, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences de celui-ci. L'assemblée publique de consultation se tiendra **le 10 février 2016, à 19 h 30**, dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville de Brossard, située au 2001, boulevard de Rome, 1^{er} étage.

Toute personne intéressée peut consulter ce projet de règlement au Service du greffe, à l'hôtel de ville de Brossard, lequel est situé au 2001, boulevard de Rome, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30.

Donné à Brossard, ce 3^e jour du mois de février 2016.



Viviana Iturriaga Espinoza, greffière adjointe par intérim

FOR EXPLANATIONS IN ENGLISH PLEASE CONTACT US: (450) 923-6308.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus, dans le journal *Brossard Éclair* du 3 février 2016 et par affichage à l'hôtel de ville le 3 février 2016.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 3^e jour du mois de février 2016.



Viviana Iturriaga Espinoza, greffière adjointe par intérim